

Résolution sur la réaction de l'Union européenne à l'épidémie d'Ebola

2014/2842(RSP) - 18/09/2014 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la réaction de l'Union européenne à l'épidémie d'Ebola.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE, Fabio Massimo CASTALDO (EFD, IT) et Ignazio CORRAO (EFD, IT).

Le Parlement rappelle que depuis que l'épidémie d'Ebola été officiellement déclarée le 22 mars 2014 en Guinée, elle a atteint 4 autres pays (Liberia, Nigeria, Sierra Leone et Sénégal), a touché près de 4.000 personnes et a causé plus de 2.000 décès, et que cette épidémie pose un défi mondial pour la sécurité, et qu'**il ne s'agit pas d'un problème de l'Afrique de l'Ouest, mais plutôt d'un problème à l'échelle mondiale**.

Dans ce contexte, la communauté internationale doit jouer un plus grand rôle, étant entendu que les pays africains doivent également assumer leur part de responsabilité.

Le Parlement appelle à **coordonner des actions avec les Nations unies** pour lutter contre l'épidémie du virus Ebola. Le Conseil de sécurité des Nations unies devrait envisager, en coopération avec les pays partenaires touchés, la **possibilité d'un recours**, sous l'égide du Secrétaire général et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, **aux ressources militaires et de la protection civile**. Les députés déplorent au passage la sous-estimation de la crise par la communauté internationale et le retard pris dans la définition d'une stratégie coordonnée adéquate.

Toutes les organisations partenaires sur le terrain ont souligné que pour isoler et traiter les patients, non seulement des moyens financiers, mais également des capacités opérationnelles, y compris des ressources humaines qualifiées et du matériel logistique, étaient nécessaires d'urgence. Le Parlement appelle dès lors à des mesures.

Plan d'action européen: le Parlement invite la Commission à **élaborer des évaluations des besoins et des plans adaptés à chaque pays** afin de déterminer la demande et de coordonner le déploiement de personnel de santé qualifié, de laboratoires mobiles, d'équipements de laboratoire, de vêtements de protection et de centres de traitement équipés en services d'isolement.

Il demande également à la Commission de:

- maintenir, grâce à son Centre de coordination de la réaction d'urgence, des contacts étroits avec le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, avec l'OMS et avec les États membres par l'intermédiaire du Comité de sécurité sanitaire;
- mettre en place des systèmes de contrôle permettant de garantir que la totalité du budget affecté à la lutte contre l'épidémie d'Ebola est effectivement et exclusivement utilisé à cette fin dans les pays touchés par le virus;
- soutenir et encourager l'Union africaine concernant la nécessité **d'un plan d'action global**, étant donné que la situation continue à se détériorer rapidement et touche l'économie ainsi que l'ordre public dans les pays concernés, étant donné que la crise de l'Ebola est devenue complexe, puisqu'elle entraîne des conséquences politiques, économiques, sociales et de sécurité qui continueront de toucher la région bien après l'urgence médicale actuelle.

Les États membres sont appelés à:

- coordonner et renforcer la recherche médicale et la production de médicaments et de vaccins efficaces contre l'Ebola, ainsi qu'à faire avancer les essais cliniques nécessaires pour les candidats-traitements existants;
- **coordonner les vols** et mettre en place des ponts aériens spécifiques permettant de transporter le personnel médical et les équipements vers les pays concernés et vers l'ensemble de la région, et procéder à une évacuation sanitaire si nécessaire;
- procéder à un contrôle scrupuleux des infections et, en coopération avec le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, fournir des informations plus détaillées à la population sur les risques.

Les députés invitent également à bien faire **la distinction entre les essais cliniques en vue de l'élaboration d'un vaccin contre l'Ebola, d'une part, et le traitement fourni aux personnes infectées, d'autre part**. Ils demandent que les essais cliniques pour un vaccin contre l'Ebola respectent les règles de l'OMS en vigueur.

Enfin, le Parlement demande à sa commission du développement de lui fournir des recommandations circonstanciées pour atténuer les conséquences à long terme de l'épidémie et renforcer les systèmes de santé des pays touchés afin d'éviter des épidémies similaires, constatant par ailleurs que l'épidémie a révélé l'insuffisance grave des systèmes de santé des pays touchés et la nécessité urgente d'apporter une aide pour les renforcer.